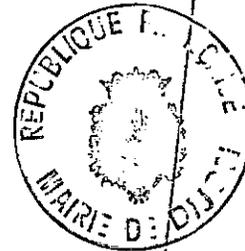


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mlle MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GÉRAIS - M. SAUNIE - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. BERTELOOT - M. BOUHELIER - M. PERRON - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BAZIN - Mme THYEBALD
Membres absents : Mme POPARD

OBJET DE LA DELIBERATION

Création d'arrêts-minute rue des Perrières - Travaux - Demande de subvention à la Communauté de l' Agglomération Dijonnaise

Monsieur Gervais, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération de rénovation de la gare de Dijon-ville, la SNCF va créer un parvis dans la cour de celle-ci, essentiellement dédié aux transports collectifs, taxis, vélos et aux piétons, qui permettra l'interconnexion de ces différents modes de déplacements.

Ces travaux, réalisés en plusieurs phases, auront des incidences non négligeables sur la circulation au niveau du carrefour à feux de l'avenue Foch, des rues Albert Rémy et Guillaume Tell et de la cour de la gare ainsi que sur les offres de stationnement actuellement disponibles dans cette dernière.

Il est donc envisagé de réaliser des arrêts-minutes sur la rue des Perrières avec la redéfinition des voies de circulation au droit du parking SNCF et la modification des feux tricolores du carrefour de la gare.

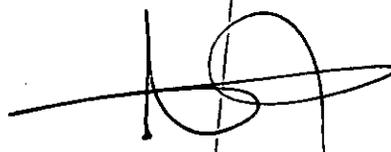
L'enveloppe financière prévisionnelle de ces travaux est estimée à 265 000 €

Il est proposé que, la Ville sollicite, auprès de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise la subvention susceptible d'être accordée par celle-ci pour leur financement.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider de solliciter, au taux maximum, la subvention susceptible d'être accordée par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, pour la création d'arrêts-minutes rue des Perrières et la modification des feux tricolores au carrefour de la gare.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUIN 2007



PUBLIÉ LE 29.06.07

ARRETS MINUTE RUE DES PERRIERES



M6a
B6 a1

B21 a1

